



Je soussigné(e) Maire (M) ou Adjoint(e) Maire (A) de la commune de Couzeix, certifie par le présent
certificat d'affichage de la convention de projet urbain partenarial (CUP) du Mas de l'Age signé le 5 février 2024
entre la commune de Couzeix et la commune de Limoges Métropole, en vertu de la délibération
du conseil communautaire du 21 décembre 2023.
Fait à Couzeix le 03 mai 2024.

Maire (M) ou Adjoint(e) Maire (A)

Le Maire (M) ou Adjoint(e) Maire (A)
de la commune de Couzeix
M. ou Mme. ou Mlle. ou M. ou Mme. ou Mlle.
M. ou Mme. ou Mlle. ou M. ou Mme. ou Mlle.

DÉLIBÉRATION

Certificat d'affichage de la convention de projet urbain partenarial du Mas de l'Age suite à la délibération 18.1 du conseil communautaire du 21 décembre 2023

1 DOCUMENT - Publié le 3 Mai 2024



CERTIFICAT_AFFICHAGE_PUP_COUZEIX.pdf
(.pdf, 16,8 Ko)



TÉLÉCHARGER